

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-106

**Objet : N°2023.18 - Marché public de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable
entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu**
Modification n°2 : Approbation des prestations en plus et moins-values

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2023-123 en date du 7 décembre 2023 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, au Groupement d'Entreprises Solidaire SOCATRA TP/ BALLAND PAYSAGES/EUROVIA ALPES dont le mandataire est la Société SOCATRA TP à Pont d'Ain (01) pour un montant total de 822 022.65 € HT, calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, pour une durée prévisionnelle de 119 jours calendaires ;

VU la décision n°2024-054 en date du 16 mai 2024, portant approbation de la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires relatives à l'application d'une couche de roulement sur la piste pour supporter le passage de véhicules lourds d'un montant total de 84 578.00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 906 601.15 € HT soit une augmentation de 10.29 % ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est nécessaire de prendre en compte, par modification n°2, l'ajustement des prestations en plus et moins-values pour un montant total de 17 772.20 € HT ;

- APPROUVE la modification n°2, relative au marché public de travaux concernant l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu et ayant pour objet, l'ajustement des prestations en plus et moins-values pour un montant total de 17 772.20 € HT.

.../...

- PRECISE que le montant initial HT du marché est porté à la somme de 924 373.35 € HT soit une augmentation induite par la computation des modifications n°1 et n°2 de 12.45 %.
- DECIDE de signer la modification n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 novembre 2024
Publiée le 03 DEC. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 27 novembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

